



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7400
11 juillet 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA FRANCE AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre français des affaires étrangères une lettre datée du 6 juillet 1966 indiquant que M. Jean Flihon a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.

